

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc131223-BF-1-1

Date de télétransmission : 12 juin 2023

Date de réception : 12 juin 2023

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 2 JUIN 2023*

DELIBERATION N° 3.4

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES BUDGETS ANNEXES - BUDGET  
ANNEXE DU PARKING SILO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2002 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du parking Silo ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2022 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2022 du budget annexe du parking Silo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe du parking Silo tel qu'il figure en annexe.

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**